

# LE MARAIS POITEVIN

comment mieux construire et rénover sa maison ?

patrimoine

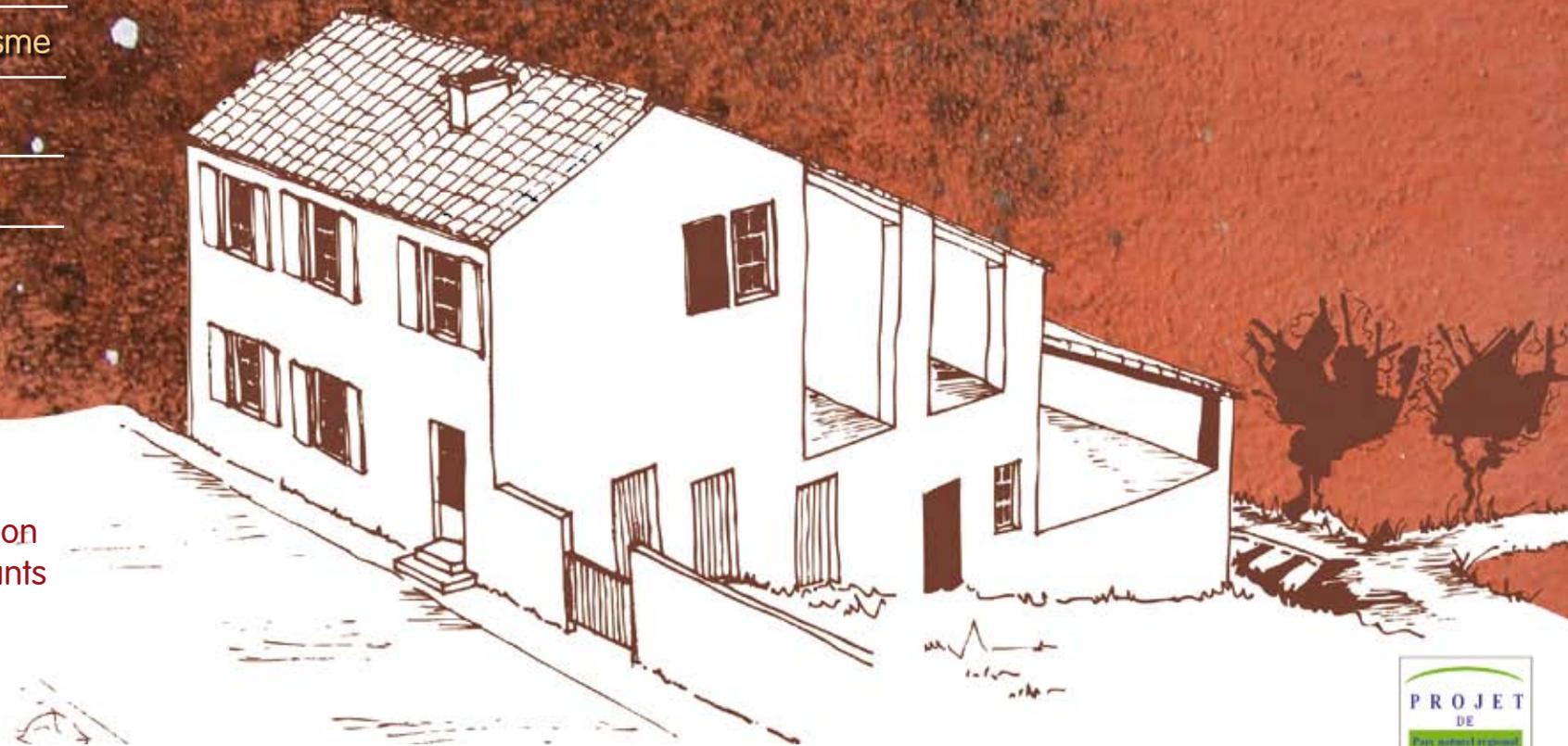
bioclimatisme

matériaux

énergies

étapes

Conseils  
à destination  
des habitants



PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

# LE MOT du Président

Le Marais poitevin bénéficie d'un potentiel formidable pour le développement des énergies renouvelables et l'habitat bioclimatique. La proximité de la mer, la présence du vent, un taux d'ensoleillement exceptionnel, une tradition de transformation du bois et de la terre... autant d'éléments naturels dont nous pouvons tirer parti.

Faire construire ou rénover sa maison avec, à l'esprit, une démarche de qualité environnementale, prend tout son sens lorsque l'on sait que le secteur du bâtiment est à l'origine de 25% des émissions de gaz à effet de serre et de près de 50% de la consommation énergétique nationale.

Penser un habitat bioclimatique, c'est essayer de retrouver du sens à travers une autre façon de vivre et d'habiter. Au-delà de l'utilisation respectueuse des ressources naturelles, un habitat est bioclimatique par la valorisation des apports extérieurs : soleil, vent, lumière, eau, biomasse... et aussi du paysage dans lequel il s'implante.

En choisissant d'habiter le Marais, territoire singulier et emblématique, vous participez à son histoire à et son évolution. Ce document se propose de vous guider dans vos choix en matière de qualité environnementale. Sans être exhaustif, il vous accompagnera et apportera certaines réponses aux innombrables questions que vous vous posez pour réussir ce beau projet.

**Yann HELARY**  
Président du Syndicat mixte du  
Parc interrégional du Marais poitevin



Paysage de marais mouillé



Paysage de marais desséché

## Sommaire

Le Marais poitevin, un patrimoine architectural et paysager exceptionnel .....	p.04
Construire de façon écologique dans le Marais, pourquoi ?.....	p.06
Intégrer son projet à l'environnement existant .....	p.07
Le bioclimatisme, qu'est-ce que c'est ?.....	p.08
Matériaux, que choisir ?.....	p.11
Comment profiter au mieux des énergies disponibles dans le Marais ?.....	p.13
Les étapes de votre projet .....	p.14
Les aides possibles .....	p.15
Contacts .....	p.16

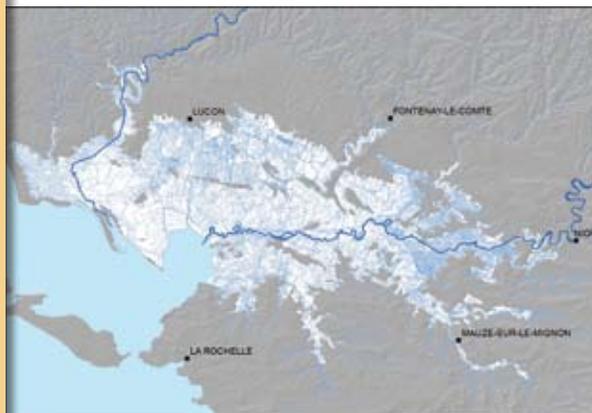
## Comment mieux construire et rénover sa maison ?

# LE MARAIS POITEVIN

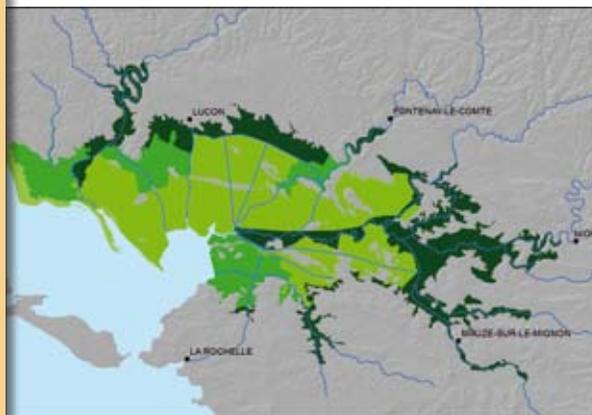
## 2<sup>ème</sup> zone humide de France

Territoire né des eaux, le Marais poitevin est maillé par un réseau hydraulique complexe, structuré par le Sèvre niortaise, le Lay, le Curé et leurs affluents.

Vous avez choisi d'habiter le Marais. Vous allez intégrer votre maison à l'histoire des bourgs, villages et hameaux de ce territoire singulier et participer ainsi à inventer de nouvelles images.



■ coteaux et îles calcaires  
— voies d'eau



■ coteaux et îles calcaires  
— voies d'eau  
■ marais mouillé  
■ marais intermédiaire  
■ marais desséché

Au XII<sup>e</sup> siècle, le Marais poitevin était une vaste zone marécageuse de laquelle émergeaient des îles calcaires, investies par des moines bénédictins et cisterciens. Ceux-ci engagèrent alors des travaux d'assèchement, créant ainsi deux zones distinctes au plus près de la mer ; l'une endiguée : c'est le marais desséché, et l'autre demeurant inondable : c'est le marais mouillé.

Mais la guerre de Cent Ans, suivie des guerres de religion, provoqua des bouleversements sur les ouvrages réalisés par les moines, et ce n'est qu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles que les travaux d'aménagement des marais desséchés purent se poursuivre, à l'initiative d'Henri IV. La zone des marais mouillés sera quant à elle aménagée principalement au XIX<sup>e</sup> siècle.

Tout au long de son histoire et au gré de son évolution, la vie du Marais s'est construite autour des îles et rives calcaires de l'ancien golfe des Pictons, dès la période gallo-romaine, en **liaison directe avec l'eau**... Cette identité très forte est un véritable atout qu'il nous faut valoriser et **respecter lors de nouvelles créations liées à l'habitat et aux activités économiques**.

# LE MARAIS POITEVIN, un patrimoine architectural et paysager

Les villages du marais desséché s'agglomèrent sur **les îlots calcaires qui émergent des terres** de Marais situées en contrebas. Ils s'étirent **le long des grands canaux**, leur volumétrie s'apparente au bâti du littoral tout proche, voire à l'architecture insulaire, économe en matériaux et très ramassée pour ne pas donner prise au vent.

## Marais desséché...



maison basse du marais desséché

**Deux types de volumes** sont néanmoins présents, au cœur des villages isolés en plein marais desséché :

**La maison basse** avec ou sans grenier, au-dessus de la partie "habitation" dont les dépendances s'alignent côte à côte sous le **même faîtage**. Elles s'ouvrent de plain-pied sur la **cour attenante** où peuvent exister de petits bâtiments épars (poulailler, porcherie...)

**Les bâtiments à étage pour les fermes importantes**, où l'habitation de l'exploitant se distingue et apparaît bien marquée et soignée : la façade est composée, les percements des portes et fenêtres sont symétriques et parfaitement alignés. La pierre est taillée pour les corniches, les chaînages, les appuis et linteaux des ouvertures. Les toitures en tuiles de pays sont également importantes : **faîtage à deux pans**, avec variante de toiture à croupes pour les plus typées. L'ensemble des dépendances s'organisent et peuvent constituer une véritable **cour en U** répartissant les activités de l'exploitation.

ensemble bâti du marais desséché

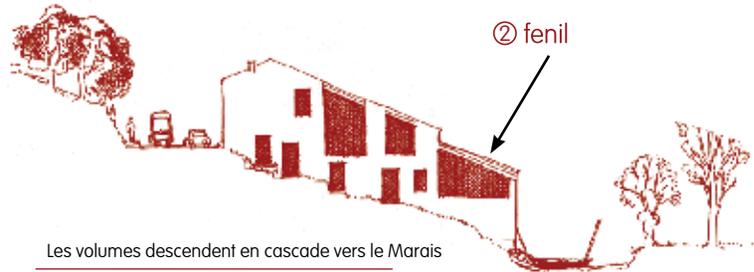


# exceptionnel

Les villages **s'accrochent au coteau calcaire et descendent vers le Marais**. Ils suivent les courbes de niveau et **s'organisent parallèlement à la voie d'eau** située en contrebas. Ils recherchent la plus grande proximité avec l'eau, tout en se protégeant des crues et inondations hivernales.

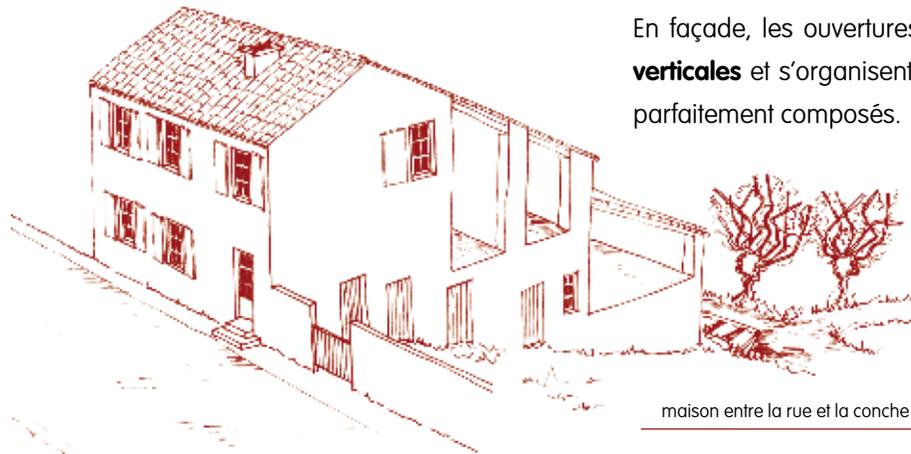
Selon la pente du terrain, **les volumes construits** (habitations et dépendances) peuvent être **de dimensions impressionnantes**.

Ces vastes volumes intègrent sous un même rampant de toiture : le logement, les dépendances et les hangars dont le traditionnel "balet" ① aux piliers en pierre de taille. Il supporte le "fenil" ② protégé par de longs bardages en peupliers.



Les volumes descendent en cascade vers le Marais

Tuiles de pays, **façades** enduites pour l'habitation, pierres apparentes pour les dépendances, bois de peuplier pour les planchers, bardages et charpentes, **les matériaux utilisés sont tous issus du milieu local**. En façade, les ouvertures reprennent des **proportions verticales** et s'organisent en alignements symétriques, parfaitement composés.



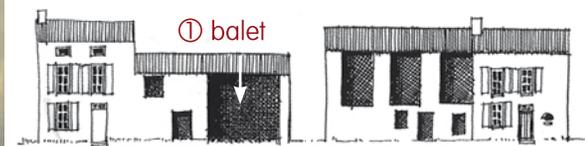
maison entre la rue et la conche dans le marais mouillé

## Marais mouillé...



① le balet est une construction accolée à la maison, souvent fermé sur trois côtés par des planches de bois. Il permettait de stocker le matériel agricole.

② le fenil était le lieu de stockage des récoltes acheminées par voie d'eau.



En bordure des conches et canaux, les constructions se développent en longueur, en parallèle de la voie d'eau

# CONSTRUIRE de façon écologique dans le Marais, pourquoi ?

En un siècle, la moitié des zones humides de la planète a disparu.  
Prélevons notre Marais !



## L'importance des zones humides

Une zone humide telle que le Marais poitevin est une véritable **zone tampon entre les milieux terrestre et aquatique**. Après la forêt tropicale, une zone humide relève d'un écosystème où la richesse biologique (animale comme végétale), est la plus importante au monde.

Les marais ont la propriété de ralentir et de stocker l'eau, limitant ainsi les inondations. Les zones humides remplissent également la fonction vitale de filtration des eaux et c'est pourquoi on les surnomme "les reins de la terre".

À ce titre, le Marais poitevin, 2<sup>ème</sup> zone humide de France, possède des caractéristiques environnementales exceptionnelles. Nos projets d'aménagements et de constructions se doivent d'être exemplaires afin de préserver les qualités reconnues de notre territoire.

## Le changement climatique et l'épuisement des énergies fossiles

Depuis la révolution industrielle, l'utilisation des énergies fossiles génère un changement climatique inexorable. Il se traduit notamment par des hausses des températures et du niveau de la mer, ainsi que par l'appauvrissement des ressources en eau, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'agriculture, les forêts, les espèces et les zones naturelles. Parallèlement, les ressources en énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon...) et fissiles (uranium) s'épuisent.

Pour limiter durablement ces phénomènes et la croissance des activités humaines, la France s'est engagée à **diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre**. Elle a donc mis en place une politique d'économie d'énergie et de **développement des énergies renouvelables**.

L'empreinte écologique permet de mesurer l'influence qu'exerce l'homme sur la nature.

Cet outil évalue la surface productive nécessaire à une population afin de répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Cette surface représente l'empreinte écologique. Par rapport à la taille de la planète, à ses ressources, et au nombre d'habitants, chaque personne peut disposer en moyenne d'1,5 ha.

Mais l'empreinte écologique varie d'un pays à l'autre. Si les français représentaient l'ensemble des habitants de la Terre, trois planètes seraient nécessaires.

Pour calculer notre empreinte écologique :  
[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr) ou [www.agir21.org](http://www.agir21.org)

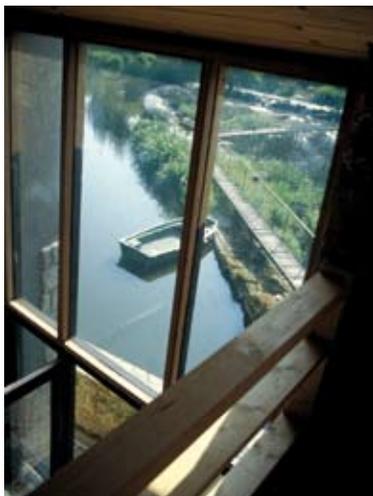
# INTÉGRER son projet à l'environnement existant

Observez d'abord comment les générations précédentes ont pu **vivre en harmonie avec le Marais**.

Chaque habitation fait partie d'un ensemble bâti cohérent en lien avec le Marais. Elle est traditionnellement implantée en limite parcellaire, ce qui permet de **profiter au maximum de l'espace extérieur**.

Les bâtiments s'articulent autour de la rue : celle-ci devient lieu de convivialité et d'échanges entre les habitants.

Pour intégrer votre maison au tissu urbain existant : prolongez une rue, participez à requalifier une place, profitez des vues, associez votre habitation au patrimoine bâti du Marais. Inspirez-vous des murs, des haies, des éléments qui structurent le village : ils pourront participer à votre projet !



Surplomber le paysage

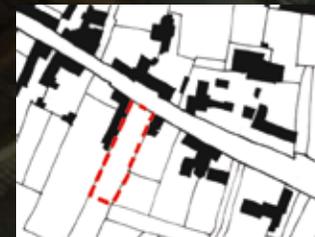


La nouvelle construction s'implante dans l'alignement des bâtiments existants et participe ainsi à qualifier la rue

Le bâti traditionnel s'adapte au relief, du coteau au Marais. Dans la pente, les volumes sont décalés et les pans de toiture sont dissymétriques.

Profitez du relief pour dégager des vues, préserver l'intimité des espaces en décalant les volumes, développer des terrasses, des balcons ou des jardins.

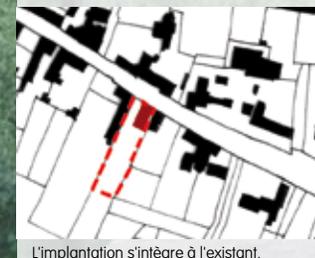
Réfléchissez au rapport que vous désirez entretenir avec l'espace naturel du Marais : vous souhaitez surplomber le paysage, sentir la proximité de l'eau, tamiser la lumière d'été par des végétaux ou organiser les espaces de vie autour d'un patio...



Prenons un exemple sur une parcelle du Marais poitevin



L'implantation ne respecte pas l'existant et l'utilisation de la parcelle est difficile



L'implantation s'intègre à l'existant, on peut profiter de la parcelle



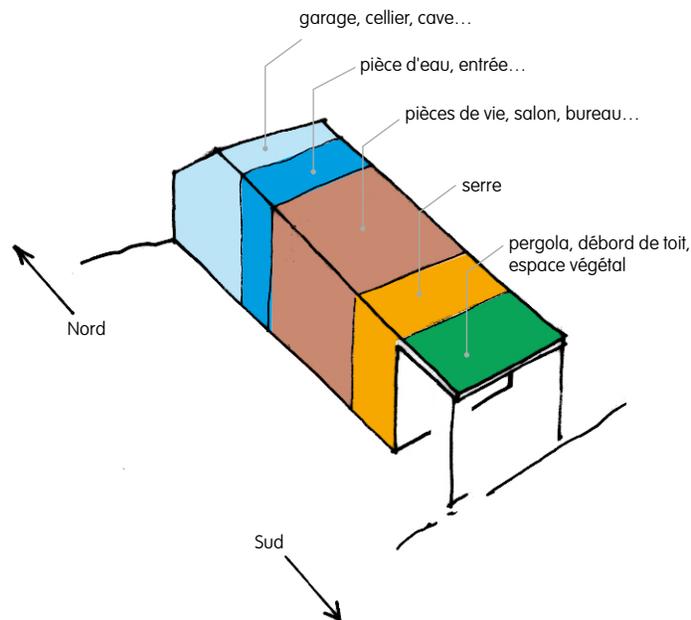
L'implantation s'intègre à l'existant et permet de dégager un vaste terrain

# LE BIOCLIMATISME, qu'est-ce que c'est ?

Concevoir sa maison de façon **bioclimatique**, c'est-à-dire **adaptée au climat local**, c'est savoir capter au mieux l'énergie solaire et dépenser le moins possible d'énergies pour sa construction et son fonctionnement tout en veillant au bien-être de ses habitants.

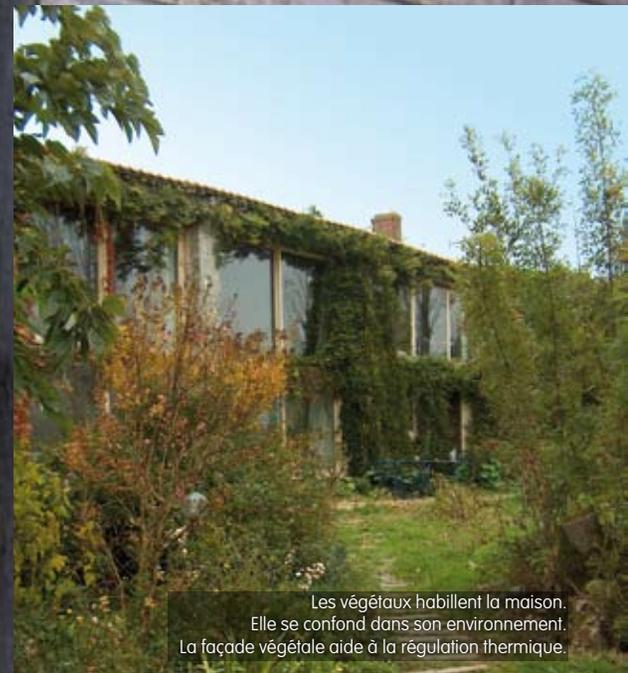
Une telle conception représente un surcoût de 3 à 10% par rapport à une conception classique compensée par un investissement moins important en installation technique (chauffage, climatisation) et moins de dépenses de fonctionnement (facture chauffage, électricité, eau).

Les principes de la conception bioclimatique sont de plusieurs ordres :



**L**e climat et l'orientation du terrain sont des éléments qui vont définir l'implantation de votre maison. Composez votre habitation avec le site. En tirant parti des mouvements du terrain naturel et de la végétation existante, votre habitat pourra bénéficier au maximum des protections naturelles au vent froid d'hiver et à l'ardent soleil d'été.

Pour profiter du soleil d'hiver, dégagez la vue vers le sud et profitez ou créez des écrans de végétation à feuilles caduques pour l'ombre en été.



C'est aussi privilégier **une orientation nord/sud de votre maison** en optant pour une forme architecturale simple qui s'intégrera davantage au bâti traditionnel du Marais. Pensez à créer un maximum d'ouvertures au sud pour capter les apports solaires en hiver et peu ou pas d'ouvertures au nord et du côté des vents dominants. Limitez les vitrages à l'ouest pour éviter la pénétration du soleil aux heures les plus chaudes.

Pensez à **la disposition des pièces** : le garage, l'entrée ou le cellier pourront être placés au nord (espace tampons) tandis que les pièces de vie comme le séjour ou la cuisine seront situées de préférence au sud pour bénéficier de la lumière et de la chaleur du soleil.

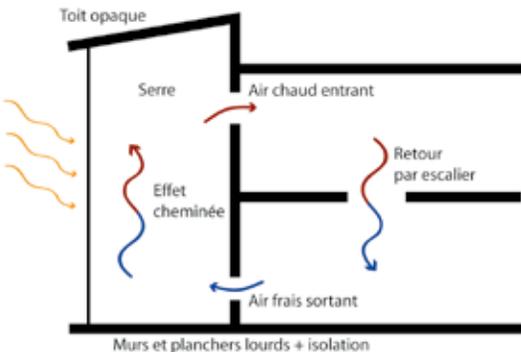


Schéma d'une serre bioclimatique

Privilégiez une **forme compacte** pour **éviter** les déperditions d'énergies. Dès la conception du projet et dans la mesure du possible, intégrez une serre bioclimatique ventilée en façade sud ou sud-est connectée avec les pièces de vie, qui amplifie les apports de chaleur en hiver. Vous pourrez ainsi emmagasiner de la chaleur que vous restituerez dans la maison grâce à la construction d'un mur intérieur à forte inertie thermique (mur de briques, terre crue). N'oubliez pas d'équiper la serre de dispositifs harmonieux et efficaces empêchant la pénétration des rayons solaires d'été : débords de toit, pare-soleil, pergola, végétation...



Une baie vitrée apporte chaleur et convivialité



Le débord de toit permet de tempérer la maison

Construire bioclimatique c'est aussi **isoler sa maison** pour éviter aussi bien les déperditions hivernales que les surchauffes estivales : bonne inertie thermique\* des murs, pas de ponts thermiques, protections solaires efficaces (débord de toit au sud), isolation renforcée des toitures, murs, sols et vitrages.

\*L'inertie, c'est la capacité d'un matériau à emmagasiner de la chaleur ou de la fraîcheur. Plus elle est élevée, plus le matériau est capable de stocker et de restituer des quantités importantes de chaleur en hiver ou de fraîcheur en été (terre crue, terre cuite, pierre...).

Il est très important de réfléchir à la **ventilation et à la respiration des matériaux**. Le renouvellement de l'air peut se faire simplement par des moyens naturels (convection grâce à des ouvertures basses et hautes, puits canadien : voir schémas ci-dessous) sans dépense d'énergie supplémentaire. Une maison saine a des murs qui respirent (non étanches) et qui assurent la régulation de l'humidité.

Envisagez l'utilisation des **énergies renouvelables** pour le chauffage de l'habitation, de l'eau, voire pour produire votre propre électricité : chauffage au bois (chaudière, poêle), chauffe-eau solaire ou plancher solaire direct, électricité d'origine renouvelable (panneau photovoltaïque, ou éolien), géothermie...

Les bâtiments neufs ou rénovés doivent respecter une nouvelle réglementation thermique révisée tous les cinq ans (actuellement la RT 2005). Elle impose à toute habitation des mesures permettant de limiter les dépenses énergétiques. Elle accompagne l'objectif français de réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre. Votre habitation devra intégrer cette réglementation et viser à des performances thermiques optimales. La construction bioclimatique, l'utilisation des énergies et des matériaux à forte inertie, autant de dispositions qui participeront à limiter vos besoins en énergie et permettront ainsi de respecter le RT 2005, voire d'aller plus loin. Pour consulter les textes réglementaires : <http://www.logement.gouv.fr>

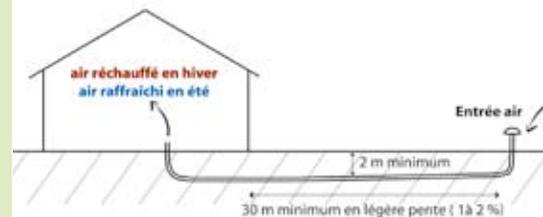


Schéma du puits canadien en hiver

N'oubliez pas la **gestion écologique et économique de l'eau** dans et autour de l'habitat : récupération de l'eau de pluie (pour le jardin, la machine à laver, le lave-vaisselle, les toilettes, voire la douche), réducteur d'eau pour les robinets...

Préférez des **matériaux** de construction naturels type bois, brique, chanvre, paille... Il est préférable d'opter pour des matériaux locaux : les transports sont minimisés et votre projet s'intégrera plus facilement au site.

Des labels existent pour vous assurer de la qualité écologique du matériau que vous allez utiliser, tel l'éco label européen ou la marque NF environnement. En dehors de ces labels, quelques critères sont essentiels : la simplicité de la mise en œuvre par soi-même ou des artisans locaux, la proximité de l'approvisionnement, les qualités de respiration du matériau pour la santé des habitants et l'harmonie avec le lieu, le patrimoine bâti et le paysage.

# MATÉRIAUX, que choisir ?

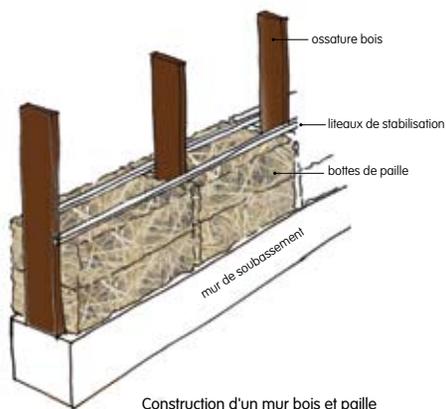
L'environnement du Marais offre des matériaux de construction naturels et de confort : la terre cuite, le bois, la paille, le chanvre ou le roseau... autant de matériaux écologiques en harmonie avec le paysage du Marais.

Vous pouvez construire vos murs en **briques alvéolées de terre cuite**. Ce matériau, à forte inertie, possède des caractéristiques lui permettant de stocker l'énergie gratuite du soleil et de la restituer pendant les périodes nocturnes. Les dépenses en chauffage sont ainsi diminuées. En été, il agit comme un climatiseur naturel en absorbant la vapeur d'eau et en la restituant quand l'air intérieur s'assèche.

Vous pouvez également construire votre **maison en bois avec un bon isolant** type mélange de chaux-chanvre ou encore fibre de bois, ouate de cellulose, paille...



Les anciennes tuileries et briqueteries témoignent de l'utilisation des ressources du sol du Marais poitevin



Construction d'un mur bois et paille



Pose de roseaux sous une toiture traditionnelle

Attention, toutes les maisons en bois ne sont pas forcément écologiques, renseignez-vous bien sur l'origine et les traitements subis par le bois utilisé par les constructeurs avant de le choisir !

Certains bois importés portent le label FSC (Forest Stewardship Council). Il garantit la provenance d'une forêt gérée "raisonnablement". Il existe aussi le label européen PEFC (Programme Européen de Forêts Certifiées) qui garantit le bois de construction d'origine européenne. Exigez ces labels avant de signer toute commande.

## PVC et béton, attention :

Le parpaing de béton demande une grande quantité d'énergie pour être fabriqué (cuisson du ciment). C'est un matériau à faible inertie. En été, une maison en parpaing devient très vite surchauffée : le temps de transfert de la chaleur estivale est faible (environ quatre heures). Ce matériau est également peu perméable à la vapeur d'eau. Le chlorure de polyvinyle, appelé PVC, contient des substances toxiques telles le plomb et le cadmium, le rendant cancérigène en cas d'inflammation. Le PVC est interdit en Suède, fortement réglementé en Allemagne, en Autriche et au Danemark (interdit dans de nombreuses villes).



un exemple d'enduit "respirant" : un mélange paille, chaux, poudre de brique

Préférez du bois pour les menuiseries et bardages. Ce matériau, entièrement renouvelable, est très présent dans l'architecture du Marais (charpentes, bardages, menuiseries). Les bardages étaient la plupart du temps réalisés avec des planches verticales de peuplier. Le bois, avec ses patines ocres, grises, participe à qualifier l'environnement du Marais. Choisissez les essences locales afin de limiter les transports de matériaux.



Le bois de peuplier se retrouve en bardage des dépendances

Si vous choisissez une extension ou la construction d'une maison en bois, sachez que vous vivrez dans une maison très saine, sans ponts thermiques car le **bois est un excellent isolant**. Il a par contre l'inconvénient de manquer d'inertie : il ne garde pas la chaleur. Un sol en dur (type terre cuite) peut contribuer à pallier cet inconvénient.

Le frêne par exemple est un bois dense très résistant et facile à ouvrager. Il est souvent employé en parqueterie ou menuiserie intérieure. Le chêne est le bois local par excellence car il est à la fois très résistant en extérieur et quasiment imputrescible. Pour votre mobilier de jardin, préférez l'acacia à des bois exotiques !



Le peuplier se couvre d'une patine grise au fil du temps



# Comment profiter au mieux des ÉNERGIES disponibles dans le Marais ?

Dans un territoire à vocation agricole mais aussi avec de grands espaces boisés (le marais mouillé, les massifs forestiers en bordure), le Marais poitevin fournit les ressources nécessaires au développement du bois-combustible.

Sachez qu'un poêle à bois performant peut suffire au chauffage d'un logement bien isolé si la chaleur peut circuler librement entre les différents espaces. Le **bois-combustible** est une énergie à prix très compétitif par rapport aux autres combustibles. L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), les pouvoirs publics et les professionnels ont réalisé une certification pour le bois de chauffage (Qualité NF).

Il existe également le label Flamme Verte qui garantit des appareils performants, ainsi que la **marque Qualibois** pour les chaudières à énergie bois.



La **marque Qualisol** garantit la qualité des installations de panneaux solaires thermiques et la **marque QualiPV** les panneaux solaires photovoltaïques raccordés au réseau. Ces marques permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt.



Les capteurs solaires s'intègrent sur la totalité du pan de toiture

## Energies renouvelables : il y a aussi...

Les **pompes à chaleur** (PAC) permettent de chauffer son habitat en puisant la chaleur dans le sous-sol, dans l'eau des nappes phréatiques (géothermie) ou de l'air (aérothermie) afin de la diffuser dans l'habitation. Dans la zone humide du Marais poitevin, des précautions sont à prendre pour la protection des eaux souterraines lors de la réalisation du forage pour sonder le sol. Il faut cependant se renseigner sur le coefficient de performance de la pompe à chaleur qui est entraînée par un moteur électrique.

L'**énergie éolienne** est l'énergie tirée du vent au moyen d'un dispositif d'aérogénérateur. Cette énergie mécanique peut être transformée en énergie électrique. Il existe des petites turbines à vent (mini-éoliennes) pouvant s'intégrer sur le toit d'une habitation. Cependant, elles doivent être situées dans un endroit très venté pour être efficace.

Enfin, le **biogaz** est une autre possibilité d'obtenir de la chaleur. Les déchets organiques, notamment agricoles, en se décomposant dégagent du méthane et du CO<sup>2</sup>. La transformation de cette matière permet de produire du biogaz qui servira à chauffer l'eau et produire de l'électricité.

# LES ÉTAPES de votre projet

-1-

**Renseignez-vous et documentez-vous** auprès de votre mairie, des organismes et acteurs de la construction. Demandez conseils au **Parc du Marais Poitevin**, aux **CAUE** de chaque département (Conseils en architecture, urbanisme et environnement), à **l'ADEME** (Agence de l'Environnement de la Maîtrise et de l'Énergie) de chaque région, aux **espaces Info-Energie** de chaque département, aux **ADIL** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement), à **l'ANAH** (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)... Ils vous guideront dans l'élaboration de votre projet. Vous trouverez leurs coordonnées ainsi que les différentes missions de ces organismes dans l'annuaire qui figure à la fin de ce document.

-2-

**Réfléchissez à vos envies** : de la lumière, de grands espaces conviviaux, une habitation au bord d'une conche, une maison proche de l'école...

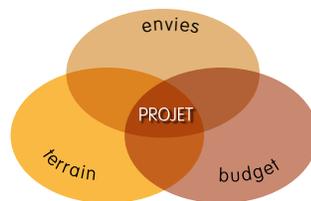
**Elaborez votre budget** : prenez en compte les différentes aides que vous pourrez obtenir si vous construisez avec une démarche de qualité environnementale. Renseignez-vous auprès des organismes financeurs : l'état, les régions, les départements, les communes, l'ANAH, l'ADEME, EDF (Électricité de France).

-3-

**Choisissez le terrain** sur lequel vous ferez construire votre maison. Regardez attentivement les **contraintes et réglementations** liées à son emplacement : pour cela, consultez les documents d'urbanisme de la commune (carte communale ou Plan Local d'Urbanisme).

-4-

**Elaborez votre programme** : il résulte de vos envies, de votre budget et des caractéristiques du site d'implantation. Réfléchissez à sa mise en œuvre : auto-construction, recherche d'un architecte, d'artisans spécialisés. Vous y définissez les différents espaces que vous souhaitez construire, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, et surtout les usages. Définissez-les objectifs à votre projet : une maison saine, lumineuse, chaleureuse, autonome en énergie...



-5-

Choisissez un maître d'œuvre **engagé dans la qualité architecturale et environnementale**.

En fonction de votre programme, de votre budget et du site d'implantation, il dessinera votre habitation. Il vous conseillera dans vos choix architecturaux, mais aussi des matériaux, des systèmes d'économie d'énergie, du rapport à l'environnement. Ainsi, vous mènerez à bien votre projet en toute confiance !

# LES AIDES possibles

## Les aides de l'Etat

Deux principaux leviers sont aujourd'hui disponibles : Le crédit d'impôt et la TVA à 5,5%.

- Le premier s'applique sur le coût d'achat d'équipement favorisant la maîtrise de l'énergie effectuée entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 pour une résidence principale. Grâce au crédit d'impôt, c'est 15, 20 voire 50% du prix des équipements éligibles (certifiés) qui sont remboursés (dans la limite d'un plafond de 16 000 € pour un couple avec majoration pour les enfants). Attention, vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration de revenus, la facture de l'entreprise qui est intervenue. Tout le monde peut bénéficier de cette mesure, même ceux qui ne paient pas d'impôts !
- la TVA à 5,5% est reconduite jusqu'au 31 décembre 2010. Elle concerne les habitations de plus de deux ans.

## Les aides des collectivités locales

- Depuis novembre 2006, un diagnostic de performance énergétique est obligatoire avant toute vente. Une Etiquette Energie est alors délivrée avec la mention de la performance du bâtiment (de A à G en fonction de la consommation en Kwh/m<sup>2</sup>/an). Rénover ou construire son habitation bioclimatique prend dès lors tout son sens d'autant que les collectivités locales ont la possibilité de réduire la taxe foncière pour tout propriétaire réalisant des travaux contribuant à améliorer son Etiquette Energie.
- Les collectivités locales peuvent aussi donner des subventions supplémentaires : à titre indicatif, si par exemple, vous habitez Niort et décidez d'investir dans un chauffe-eau solaire : le Conseil Régional de Poitou-Charentes peut vous accorder une aide de 800 €, le Conseil Général des Deux-sèvres une aide de 500 € et la ville de Niort une aide de 500 €.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître ces aides et leur actualisation.



Un poêle à bois au centre de la maison peut apporter suffisamment de chaleur en mi-saison

# CONTACTS...

**Parc interrégional des Marais poitevins - service aménagement**  
2 rue de l'église 79510 Coulon - Tél : 05.49.35.15.20 - correspondance@parc-marais-poitevin.fr

## VENDÉE

**C.A.U.E. Vendée**  
16 cours Bayard  
85000 La Roche-sur-Yon  
Tél : 02 51 37 44 95  
www.caue85.com

**A.D.I.L. Vendée**  
196 bd Aristide Briand  
85000 La Roche-sur-Yon - BP 354  
Tél : 02 51 44 26 60  
www.adil85.org

**D.D.E. Vendée**  
19 rue Montesquieu  
85021 La Roche-sur-Yon  
Tél : 02 51 44 32 32  
www.vendee.pref.gouv.fr

**D.I.R.E.N. Pays de la Loire**  
3 rue Menou - 44000 Nantes  
Tél : 02 40 99 58 00  
www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr

**S.D.A.P. Vendée**  
154 bd Aristide Briand  
85000 La Roche-sur-Yon  
Tél : 02 51 37 25 49  
www.vendee.pref.gouv.fr

**A.D.E.M.E. Pays de la Loire**  
5 bd Vincent Gâche  
44200 Nantes  
Tél : 02 40 35 68 00  
www.ademe.fr

**A.D.D.E.R.P.85**  
13 rue Lorraine  
85015 La Roche-sur-Yon  
Cedex BP 592  
Tél : 02 51 62 74 71

**E.L.I.S.E**  
3 rue du Maréchal Juin  
85000 La Roche sur Yon  
Tél : 08 10 03 60 38  
courriel : eie85@wanadoo.fr

**Ordre des architectes  
Pays de la Loire**  
63 rue Saint Nicolas  
49100 Angers  
Tél : 02 41 87 63 14  
www.architectes.org

## DEUX-SÈVRES

**C.A.U.E. Deux-Sèvres**  
15 rue Thiers  
79000 Niort  
Tél : 05 49 28 06 28  
www.caue79.asso.fr

**A.D.I.L. Deux-Sèvres**  
9 rue de la gare  
79000 Niort  
Tél : 05 49 28 08 08  
www.adil.org

**D.D.E. Deux-Sèvres**  
39 avenue de Paris  
79022 Niort  
Tél : 05 49 06 88 88

**S.D.A.P. Deux-Sèvres**  
11, rue Alsace Lorraine  
79000 Niort  
Tél : 05 49 06 39 60  
www.deux-sevres.pref.gouv.fr

**Deux-Sèvres Nature Environ<sup>nm</sup>**  
12 rue Joseph Cugnot  
79000 Niort  
Tél : 05 49 73 37 36  
www.observatoire-environnement.org

**Espace info-énergie  
Com<sup>ns</sup> d'agglomération de Niort**  
3 rue Archimède  
Technopôle de Noron  
79006 Niort cedex  
Tél : 05 49 77 11 65  
courriel : info.energie@aggllo-niort.fr

**Ordre des architectes  
Pays de la Loire**  
63 rue Saint Nicolas  
49100 Angers  
Tél : 02 41 87 63 14  
www.architectes.org

**Ordre des architectes  
Pays de la Loire**  
63 rue Saint Nicolas  
49100 Angers  
Tél : 02 41 87 63 14  
www.architectes.org

**Ordre des architectes  
Pays de la Loire**  
63 rue Saint Nicolas  
49100 Angers  
Tél : 02 41 87 63 14  
www.architectes.org

## CHARENTE-MARITIME

**C.A.U.E. Charente-Maritime**  
85 bd de la République  
17076 La Rochelle  
Tél : 05 46 31 71 90

**A.N.A.H ( Agence Nationale  
pour l'Amélioration de l'Habitat )**  
Champ de Mars, BP 506  
17018 La Rochelle Cedex 1  
Tél : 05 46 00 17 17

**D.D.E. Charente-Maritime**  
5 rue de la Cloche  
17018 La Rochelle  
Tél : 05 46 00 17 17

**D.I.R.E.N. Poitou-Charentes**  
14 bd Chasseigne-86000 Poitiers  
Tél : 05 49 50 36 50  
www.diren-poitou-charentes.fr

**S.D.A.P. Charente-Maritime**  
28 rue Gargouilleau  
17000 La Rochelle  
Tél : 05 46 41 09 57  
www.sdap-17.culture.gouv.fr

**A.D.E.M.E. Poitou-Charentes**  
6 rue de l'ancienne Comédie  
86011 Poitiers  
Tél : 05 49 50 12 12  
www.ademe.fr

**Nature Environnement 17**  
Groupe Scolaire Descartes  
av. Bourgogne  
17000 La Rochelle  
Tél : 05 46 41 39 04  
www.nature-environnement17.org

**Point Information Environnement**  
14 rue des Gentilshommes  
17000 La Rochelle  
Tél : 05 46 51 11 42  
courriel : eie@aggllo-larochelle.fr

**Ordre des architectes  
Poitou-Charentes**  
1 rue Tranchée  
86000 Poitiers  
Tél : 05 49 41 46 71  
www.architectes.org

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des orientations ou des conseils afin de s'assurer de la bonne insertion dans le site environnant :

Pour obtenir des conseils sur le logement, les procédures et des aides financières :

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour mesurer les différentes contraintes réglementaires du site :

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet et si le lieu d'étude est en site classé, pour rencontrer l'inspecteur des sites afin de veiller à l'application des réglementations en vigueur et à la prise en compte de l'environnement :

Pendant la conception du projet et si le site d'étude se trouve dans le périmètre d'un monument classé, pour rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France :

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des conseils, outils méthodologiques, des aides financières d'études pour tendre vers une architecture environnementale :

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des conseils sur la préservation et le développement de la biodiversité :

Pour des conseils et des informations sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables :

Pour connaître les architectes de votre région :

Document édité par le :  
**Syndicat mixte du  
Parc interrégional  
du Marais poitevin**

2 rue de l'Eglise,  
79510 COULON  
Tél : 05 49 35 15 20  
document téléchargeable  
sur le site :  
www.parc-marais-poitevin.fr

Conception : Anaïs Durand;  
crédits photos et illustrations :  
collection du Parc  
Interrégional, Pascal Baudry,  
Daniel Mar.

Merci à Jean-Jacques Guillet  
et Dominique Vallée, maires  
d'Amuré et d'Épannes pour  
leur participation.

Action financée par :



**C.R.E.R. (région Poitou-Charentes)**  
Route de Benet  
79160 Villiers en plaine  
Tél : 05 49 08 24 24  
courriel : accueil@crer.info